

AFFAIRE N° 6

OBJET: Cession à la SEDRE, dans le cadre de la réalisation de la ZAC n°2 des Patates à Durand, des terrains cadastrés section AW n°275 et BD n°425 constituant l'assiette des voies desservant le bidonville existant.

**LE SECRETAIRE donne lecture du rapport**

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

La réalisation de la ZAC n°2 des Patates à Durand comporte la résorption du bidonville du chemin Tamarins et, après construction d'un nouveau réseau de voirie, l'aménagement de terrains destinés à recevoir des activités et des logements.

Ce projet nécessite la cession à la SEDRE des terrains cadastrés section AW n°275 (superficie: 5771m<sup>2</sup>) et BD n°425 (superficie: 645m<sup>2</sup>), constituant l'assiette des voies desservant le bidonville existant, et appelées à disparaître dans leur tracé actuel. Le sol de ces voies, jamais classées dans la voirie communale, fait partie du domaine privé de la Commune.

Je vous demande de m'autoriser à intervenir dans l'acte de cession de ces terrains à la SEDRE au prix qui sera fixé par le Service des Domaines .

---

**LE MAIRE** - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

\*

\*

\*

Reçu à la Préfecture  
de La Réunion  
Le ...26.02.83...

Réf. Cad. Superficie	Situation	Propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	But de l'acquisition	Imputation budgétaire
AE 12	2 117m <sup>2</sup> Sto-Clotilde (angl) rue Léopold-Drumbaud et des Deux-Carons	Cts LU-YENG-TUNG	300 000 (compatible avec l'est. des DOM.)	Préemption ZAD de Sto-Clotilde	Création d'une zone d'activités	909-210
EV 232 et 431	13 620m <sup>2</sup> Montgaillard	Cts William CLAIN	680 000 (conforme à l'est. des DOM.)	Amiable	Réserve foncière (PAF)	908-210
EV 430	"	"	295 500 (conforme à l'est. des DOM.)	"	"	"
EV 366p	10 000m <sup>2</sup>	"	400 000 (conforme à l'est. des DOM.)	"	"	"
BZ 486	700m <sup>2</sup> Montagne-chemin Neuf	SADAR Mohammed	86 000 compatible avec DOM.)	Amiable	Habitat social	904-210
CM 57	1 850m <sup>2</sup> le Brûlé	Mme DUFUY née MOTAIS de NARBONNE	115 625 (conforme à l'est. des DOM., date de reconnaissance comprise)	Amiable	Réserve foncière (PAF)	908-210

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans les actes de vente correspondants et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires afférents.

**COMMISSIONS : AVIS FAVORABLE.**

**CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Reçu à la Préfecture  
de La Réunion  
Le 26.02.83

000017